AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition
Grandes Cultures

REGION CENTRE

Bulletin n° 18 du 27/06/96

Toutes cultures

Chenilles

Elles sont signalées désormais dans de nombreux secteurs : Reugny, Neuillé Pont Pierre, Rilly/Vienne, Sorigny, Manthelan, Reignac (37), Chatillon-Coligny, Courtenay, Baccon, Cravant, Beaugency (45), Mer, Conan, Josnes, Crucheray, La Chapelle St Martin (41), Auneau, Loinville (28), Soulangis, Ste Solange, Les Aix d'Angillon, Germigny (18) et Vatan, Levroux, Chateauroux, Belâbre, Lye (36) principalement sur tournesol et betterave, parfois sur maïs et pois. Différentes chenilles causent actuellement des dégâts, la plus couramment observée est la noctuelle *Autographa gamma*, chenille verte qui atteint jusqu'à 5 cm de longueur avant de se chrysalider ; dans les parcelles, on rencontre toutes les tailles de chenilles de 5 mm à plusieurs centimètres de long. Des chenilles noires plus ou moins velues peuvent également être présentes, il s'agit principalement de vanesse appelée " la belle dame ", *Cynthia cardui*, très répandue sur chardons, mauves, bardanes qui peut se nourrir également de tournesol, elle atteint environ 3 cm avant de se chrysalider. Ces chenilles présentent une à deux générations par an et peuvent présenter des mouvements migratoires avant de se nymphoser (migration signalée en particulier dans le secteur de Blois à Chailles).

■ ***Observez vos parcelles et intervenez rapidement en cas de défoliation ou en présence de nombreuses petites chenilles, elles sont très voraces. Les pyréthrinoïdes sont efficaces sur ces chenilles : même cachées sous les feuilles, elles seront touchées par l'insecticide par ingestion du produit, quand elles mangeront les feuilles. Vous pouvez utiliser FASTAC à 0,2 l/ha, CYMBUSH ou CERBERE à 0,3 l/ha, KARATE VERT à 0,15 l/ha, KARATE XPRESS à0,15 kg/ha, DECIS à 0,3 l/ha ou autres produits à base de deltaméthrine, MAVRIK à0,3 l/ha, PICKET G à 3 kg/ha.***

CAPTURES DE PYRALES			
Ville	Début de vol	Captures de la semaine	Captures cumulées
CHER			
La Chapelle d'Angillon	19/06	20	80
Vailly/Sauldre	18/06	33	80
Civray	25/06	12	12
Presly	21/06	16	16
EURE ET LOIR			
Créoy Couvé	26/06	1	1
Fontenay/Conie	21/06	31	31
Moléans	21/06	4	4
Maisons	21/06	6	6
INDRE			
Issoudun	13/06	8	52
Villegongis	18/06	12	30
Maillet	18/06	3	3
Fontenay/Vatan	17/06	4	16
Martizay	18/06	5	33
Vatan	18/06	2	4
INDRE ET LOIRE			
Charnizay	19/06	27	42
Tavant	12/06	2	8
Brizay	18/06	4	7
St Laurent de Lin	21/06	11	11
Chédigny	14/06	10	14
LOIR ET CHER			
Mulsans	20/06	10	10
Mer	20/06	8	8
St Claude de Diray	20/06	28	28
LOIRET			
St Martin/Ocre	15/06	1	4
Lailly en Val	14/06	19	30
Ouzouer/Trézée	11/06	42	65
Baccon	17/06	28	59
Amilly	14/06	6	11
Villamblain	15/06	6	15
Férolles 1	11/06	0	4
Férolles 2		6	10
Boynes 1	18/06	12	17
Boynes 2	18/06	7	7
Sigloy		3	10
Tavers	21/06	5	5
Neuvy en Sullias		18	18
Bou		13	23

Maïs

Pyrale

La nymphose de la pyrale n'a pas évolué à cause de la période froide du 21 au 24 juin. Les sorties de papillons ont également été stoppée pendant cette période. Les principales captures ont redémarré le 25 juin (voir tableau ci-contre). On assiste au début du vol dans l'Eure et Loir et le Loir et Cher. La reprise de l'activité est notée le 25 juin. Aussi, les pontes restent encore rares (voir les résultats des comptages ci-dessous).

Résultats des comptages de pontes en pourcentages de pieds porteurs de pontes :

- Cher : Levet (0 %), Quincy (0 %)
- Eure et Loir : Péronville (0 %), Guillonville (0 %), Fontenay/Conie (0 %).
- Indre : **Vatan 1** (6 %), Vatan 2 (0 %), Valençay (0 %), Luçay le Mâle (0 %), **Issoudun** (2 %).
- Indre et Loire : **Reignac** (4 %).
- Loir et Cher : **St Claude de Diray** (1 %), Mulsans (0 %), Mer (0 %), Ouzouer le Marché (0 %), Binas (0 %), Membrolles (0 %).

TOUTES CULTURES : Attention aux chenilles défoliatrices.

TOURNESOL : Phomopsis : Peu d'évolution du risque.

MAIS : Pyrale : Sorties de papillons et activité de ponte fortement ralentie suite à la période froide. Pas encore de ponte dans la plupart des secteurs.

ABONNEMENT ANNUEL : 280 F

direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax 38.84.19.79

- Loiret : Villamblain (0 %), Lailly en Val (0 %), Beaugency (0 %), Villorceau (0 %), Cravant (0 %), Le Bardon (0 %), Baccon (0 %), Charsonville (0 %), Gien (0 %), Bouilly en Gâtinais (0 %), Boynes (0 %), **Beaune la Rolande** (3 %), Juranville (0 %), Lorçy (0 %), Sceaux en Gâtinais (0 %), Préfontaine (0 %), Bois le Roi (0 %), La Selle/le Bied (0 %), La Selle en Hermois (0 %), Montargis (0 %), **Neuvy en Sullias** (17 % : maïs doux), **Sigloy** (14 % : maïs doux), **Bou** (4 % : maïs doux), Férolles (0 % : maïs doux).

■ ***Dates d'intervention (prévues pour une météo légèrement en-dessous des normales saisonnières) : pour les zones les plus précoces (début du piégeage du 11 au 13 juin et premières pontes observées : Val de Loire du Loiret, Richelais, Champeigne, secteur d'Issoudun-Vatan (36), intervenez à partir du 3 juillet ; pour les autres zones, attendez les comptages de pontes du prochain bulletin, intervention vers le 8 juillet.***

Rappel de la stratégie maïs grain : la protection repose classiquement sur un seul traitement dont la persistance ne dépasse pas 15 jours-3 semaines. Compte-tenu de l'étalement du vol dans le temps (15 juin à début août), la couverture apportée par le traitement ne peut pas être totale. Le positionnement optimal vise à couvrir au mieux l'ensemble du vol : intervenez le plus tard possible pour atteindre la majorité du vol en éliminant, si possible, les premières chenilles écloses.

■ ***Stratégie maïs doux : Les traitements sont à renouveler tous les 10 jours environ. Débutez le premier traitement également dans les maïs doux du Loir et Cher.***

Autres ravageurs

Il est très fréquent d'observer des décolorations blanches sur les feuilles basses, il s'agit de dégâts de cicadelles : petites cicadelles rayées vert et marron "*Zyginidia scutellaris*". On trouve également des thrips "type insectes d'orage noirs" dans le cornet. Quelques colonies de pucerons sont également observées sur le feuillage. Ces insectes ne justifient pas d'intervention pour l'instant.

Tournesol

Stade : premières fleurs en situations précoces. Nombreuses parcelles à E1-E2.

Suivi phomopsis

Information modèle : Quelques projections de spores sont indiquées par le modèle à Dun le 19 juin, à Civray le 22 juin, à Sevry le 19 et 21 juin pour le Cher, à Rosnay le 21 juin pour l'Indre, à Fleury le 22 juin pour le Loiret. Ces projections n'ont pas donné lieu, dans la plupart des cas, à des contaminations sauf pour Sevry les 21, 22 et 23 juin. Aussi, le modèle indique un risque assez important sur Sevry qui cumule deux séquences contaminatrices du 1er au 2 juin et du 21 au 23 juin. Sur les autres postes, le risque reste faible. **Le suivi de piégeage** montre quelques projections de spores à Le Blanc (36) le 20 et 24 juin, le 22 juin à Fleury (45) et à Monnaie (37) le 20 juin.

■ ***Pour la plupart des secteurs (excepté Sevry), la projection reste donc préventive pour les parcelles ayant atteint le stade limite passage tracteur, concernant les variétés sensibles DK 3790, Florez, Alaska ou Natil ou peu sensibles comme Albena, Santafé. Pas d'intervention sur les variétés très peu sensibles comme Rigasol, DK 3795. La lutte est à raisonner également en fonction du potentiel actuel de la parcelle (sécheresse). Vous pouvez utiliser les produits : PUNCH, CORBEL ou CORVET Flo.***

Pois

Tordeuses

Encore des captures. Les pois ont dépassé le stade sensible dans la majorité des parcelles.

Bromadiolone et mortalité de gibier

Des mortalités de gibier (lièvres) ont été signalées dans le Nord de la Région Centre. Le bromadiolone a été identifié comme responsable. Cet anticoa-gulant, dangereux pour le gibier, présente deux grandes catégories d'autorisations de vente :

1) Lutte contre le Ragondin et le Campagnol terrestre

Appâts à préparer, dosés à 0,1 g de bromadiolone par kg d'appât. Cette lutte, régie par l'arrêté ministériel du 12 juillet 1979, est strictement réservée aux Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures, sous le contrôle du Service de la Protection des Végétaux.

2) Lutte contre le Rat noir, la Souris domestique, le Surmulot, le Campagnol provençal

Appâts prêts à l'emploi, dosés à 0,05 g de bromadiolone par kg d'appât. Ces utilisations, ouvertes aux particuliers, ne peuvent se faire, selon les termes de l'arrêté ministériel du 26 avril 1988 modifié par l'arrêté du 21 août 1991, que «dans les lieux et abris couverts, et en cas de nécessité, à leurs abords immédiats, dans les installations d'élimination de déchets, les dépôts de déchets, produits ou matériaux».

Nous tenons à rappeler que, dans l'un et l'autre cas, compte tenu de la toxicité particulière du produit, toutes les précautions utiles doivent être prises pour éviter toute intoxication accidentelle de la faune domestique ou sauvage. Dans le cas contraire, la responsabilité de l'utilisateur sera engagée.